Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260629-D_2026_5_12-DE

Mairie de Pont-Aven

Extrait du registre

des délibérations du Conseil Municipal

décision : D_2026_5_12

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

Objet : Restauration de berges au bois d'Amour

L' an deux mille vingt six, le vendredi 05 juin à 20 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur DAUTEL Christian, Le Maire.

Date de convocation du : 01 Juin 2026

Présents : Monsieur DAUTEL Christian, Monsieur TANGUY Jean-Marc, Madame ROBIN Renée, Madame BLAYO Annick, Monsieur LE GAC Hervé, Madame LE BRETON Marie-Pierre, Monsieur COLLE Gaël, Monsieur LEBRESNE Jean-Claude, Madame DANJOU Maryse, Monsieur LE TALLEC Pierre-Yves, Madame COLINET Camille, Monsieur EVEN Marc, Madame DU PENHOAT Catherine, Monsieur KERAUDREN Olivier, Monsieur QUEVAL Benoît, Madame LE COZ Louise, Monsieur JARAUD Lucien, Monsieur GUERNALEC Christian

Pouvoirs :
Madame DIQUELOU GARSON Armelle a donné pouvoir à Madame ROBIN Renée
Monsieur THUARD Jean-Charles a donné pouvoir à Monsieur QUEVAL Benoît
Madame COUSIN Laurence a donné pouvoir à Monsieur EVEN Marc
Madame EVEN Martine a donné pouvoir à Monsieur DAUTEL Christian
Monsieur RIMBERT Ugo a donné pouvoir à Monsieur LE GAC Hervé

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame DIQUELOU GARSON Armelle, Monsieur THUARD Jean-Charles, Madame COUSIN Laurence, Madame EVEN Martine, Monsieur RIMBERT Ugo

Secrétaire de Séance : Madame Annick BLAYO

Aménagement du territoire / Environnement / Rapporteur : M. Jean-Marc TANGUY, 1er adjoint au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération D_2026_2_6 du Conseil municipal du 02 mars 2026 portant approbation du budget primitif 2026 du budget principal ;
Vu l'examen en commission communale « Finances, moyens généraux » le 26 mai 2026 ;

M. Jean-Marc TANGUY, 1er adjoint au Maire, explique qu'au fil des années et d'autant plus suite aux intempéries très conséquents du 1er trimestre 2026 (inondations…), le chemin du bois d'Amour s'est dégradé et nécessite rapidement des interventions afin d'en assurer sa conservation. Il propose donc d'effectuer les travaux suivants de renforcement des berges par mise en place d'enrochement en roches plates et installation de roches de délimitation du chemin, terre végétale et filet pour créer un « boudin » de protection, la fourniture et les plantations en rives, ainsi que la reprise légère de nivellement du chemin piéton, réalisés par l'entreprise BELLOCQ PAYSAGES pour un montant de 19 965,00 € HT. M. Jean-Marc TANGUY précise que cette opération bénéficie d'un avis de principe favorable des services de l'Etat (DDTM, Police de l'Eau) autorisant règlementairement des travaux en bord de cours d'eau pour une longueur allant jusqu'à 20 ml.

M. Jean-Claude LEBRESNE, conseiller municipal, interroge de savoir si une seule entreprise a été sollicitée pour ces travaux.

M. Jean-Marc TANGUY répond que les services techniques ont retenu l'entreprise mieux-disante par analyse du rapport de qualité et de prix pour ce chantier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260629-D_2026_5_12-DE

Approuve la réalisation de travaux de restauration des berges bordant l'Aven au bois d'Amour,
Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer tout document en application de la présente délibération.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,
Christian DAUTEL



Emis le 05/06/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 29/06/2026